

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 950 (Rect)

présenté par
M. Tian

à l'amendement n° 942 de la commission des affaires sociales

APRÈS L'ARTICLE 37

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« III. – À l'issue de l'expérimentation visée au I, un bilan du dispositif est établi par l'inspection générale des affaires sociales et remis au Parlement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Parlement doit être informé du bilan de cette expérimentation.